

Canton de LA BRESSE

COMMUNE de LA BRESSE

A R R E T E

N° 183/2018

Le Maire de la Commune de LA BRESSE,

***TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE
RESIDENCE
PRINCIPALE***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 ainsi que L 2213 à L 2213-4 ayant trait aux pouvoirs du maire en matière de circulation routière,

Chemin du la Rigue

VU la demande formulée le 11 juin 2018 par la société HBC de REMOMEIX pour des travaux de construction d'une résidence principale, chemin de la Rigue à LA BRESSE.

Du 11 au 18 juin 2018

Réglementation de la circulation.

VU le Code Pénal notamment l'article R610-5,

CONSIDERANT qu'il importe de prévoir à cette occasion une réglementation momentanée de la circulation afin d'assurer la pleine sécurité des agents chargés des travaux, des usagers de la route et de prévenir tous risques d'accidents.

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent pour des raisons de sécurité la mise en place d'une signalisation routière temporaire ponctuelle ; route barrée à la circulation des véhicules.

ARRÊTE

Article 1:

Du 11 au 18/06/2018 et pendant toute la durée des travaux, les mesures suivantes de circulation seront appliquées chemin de la Rigue à l'intersection avec la rampe de la Carrière, pour permettre l'installation d'une grue mobile sur la chaussée.

- La circulation des véhicules s'effectuera par alternance sur une chaussée réduite.
- Le stationnement sera interdit des deux côtés de la chaussée dans la zone de travaux.

Article 2 :

La signalisation nécessaire sera mise en place et entretenue par la société HBC qui est en charge des travaux, sous la surveillance des STM.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la loi.

Article 4:

Copies du présent arrêté seront remises pour exécution, chacun pour ce qui le concerne à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie à SAULXURES/MOSELOTTE.
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers.
- Monsieur le responsable des Services Techniques Municipaux.
- Monsieur le responsable de la Police Municipale de LA BRESSE.
- Société HBC de REMOMEIX (88).

Fait à LA BRESSE, le 11 JUIN 2018
Le Maire
Hubert ARNOULD



Extrait affiché le 11 JUIN 2018
Retiré de l'affichage le
Le Maire,